

SOUTIEN A L'ACTIVITE MARAÎCHERE LOCALE

Projet de Christophe Mermet-Bouvier et Cyrielle Vincendon

Actuellement installés à Joncy en maraîchage bio, sur une surface de 4 ha, sans point d'eau ni électricité, Christophe et Cyrielle envisagent de transférer leur activité à Cruzille où ils bénéficieront d'un terrain traversé par un ruisseau dans lequel ils pourront puiser l'eau. Ils habiteront à proximité ce qui leur donnera accès au réseau électrique. L'aménagement se fera dès juillet et ils espèrent implanter une nouvelle serre début octobre.



Christophe est maraîcher depuis 8 ans. Il a exercé au sein d'un GAEC, à ce titre il a bénéficié de la dotation jeune agriculteur (DJA) qui lui a permis l'acquisition de deux tunnels de 450 m² ainsi que du matériel de maraîchage (récolteuse à pomme de terre, cultibute). Il dispose également d'un tracteur.



Depuis le 1/01/2016, Christophe travaille sur sa propre exploitation avec l'aide de Cyrielle sa compagne. Le couple a l'intention de travailler ensemble tout en conservant un statut d'exploitant individuel.

Cyrielle, cuisinière de métier, a décidé de se reconvertir au maraîchage. Elle travaille actuellement avec Christophe qui lui transmet son expérience au quotidien. Elle a par ailleurs suivi une formation de chef d'exploitation agricole à Fontaines et a obtenu son diplôme en 2016.

Son installation est prévue début 2018. En tant que jeune agricultrice elle fait les démarches pour bénéficier de la DJA qui lui servira de garantie pour ses emprunts bancaires (acquisition d'un deuxième tunnel et de matériel agricole).



Christophe et Cyrielle produisent des légumes certifiés en agriculture biologique qu'ils commercialisent actuellement sur les marchés de Chapaize, Saint-Marcel et Plottes. Ils livrent également une AMAP à Montceaux les mines. Ils envisagent de renforcer leur point de distribution à proximité de Cruzille.



Pour réussir le transfert d'activité entre Joncy et Cruzille d'ici la fin de l'année 2017 ils ont besoin d'un tunnel de 450m² qui leur permettra de lancer leur culture d'hiver à Cruzille et de leur assurer ainsi une continuité dans leurs revenus.

Christophe et Cyrielle sollicitent la Cagnotte pour un montant de 10 000 € dont Christophe prendra en charge le remboursement, Cyrielle assurant, avec des emprunts bancaires, d'autres investissements liés à leur installation.

Après échanges avec Christophe et Cyrielle et examen de la situation, le CA de la Cagnotte solidaire « Du blé pour demain » a conclu à la pertinence et l'intérêt d'un soutien de la Cagnotte pour un montant de 10 000 € remboursable en 56 mois